REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Recu en préfecture le 25/09/2025 Publié le







DÉCISION DU MAIRE N°16/2025

ATTRIBUTION DU LOT N°5 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE « LES PIMPINAUDES » À SOUCIEU-EN-JARREST

En vertu de la délégation du Conseil municipal au Maire en date du 9 juin 2020 suivant les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation lancée par la commune en date du 20 juin 2025,

Considérant que les entreprises avaient jusqu'au 21 juillet 2025 à 09h00 pour remettre leur offre,

DÉCIDE

D'attribuer le lot n°5 du marché de travaux de construction d'un bâtiment périscolaire à ARTICLE 1:

Soucieu-en-Jarrest à la société ART DE FER., domiciliée 33 route de Paris 69260

CHARBONNIERES-LES-BAINS, pour un montant de 34 567,98 € HT.

La Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui ARTICLE 2:

les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux services de l'Etat

et à la Trésorerie Principale de Givors.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, Le 24 septembre 2025

> Le Maire, Arnaud SAVOIE



Transmission en Préfecture le :

2 5 SEP. 2025

Publié le :

2 5 SEP. 2025

Tél: 04 78 05 26 33

E-mail: contact@soucieu-en-jarrest.fr